

# Règlement Challenge de Provence

## 1. organisation :

L'organisateur s'engage a produire un circuit de qualité comprenant assez de bénévoles (20 sur le circuit) pour assurer la sécurité des coureurs, 1 moto ouvreuse et une moto de fin obligatoire, et de proposer un circuit de 15 Kms minimum avec un fléchage parfait, de la descente technique, du portage et des montées sélectives et des singles-track pour redonner l'envie aux coureurs de revenir sur ces épreuves.

Le prix de l'engagement reste à la charge de l'organisateur selon les prestations proposés.

## 2. le règlement :

Les épreuves de ce challenge seront composées de cross country classique et de deux épreuves longue distance de raid vtt. Chaque épreuve comportera un classement par points, et un numéro de dossard sera distribuer au départ et conserver tout au long de ce challenge.

**Ce challenge est ouvert aux autres comités de la f.f.c.**

Un maillot sera remis à la fin de ce challenge à chaque vainqueur de toutes les catégories féminines, (cadettes, juniors, seniors filles) et masculines (cadets, juniors, espoirs, master1, master2, master3, tandem.)

### Dossards et plaques:

**Seniors** : age de 23 à 29ans, 1h50 à 2h05 et un maximum de 1800 mètres de dénivelé de course n° de plaque de 1 à 199, **plaque blanche.**

**Espoirs** : age de 19à 22 ans, 1h50 à 2h05 et un maximum de 1800 mètres de dénivelé de course n° de plaques de 200 à 249, **plaque blanche.**

**Juniors** : age de 17 à 18 ans, 1h30 à 1h50 de course, n° de 300 à 349. **plaque verte.**

**Master 1** : age de 30 à 39 ans, 1h50 à 2h05 de course, n° de 250 à 299, **plaque verte.**

**Master 2** : age de 40 à 49 ans, 1h30 à 1h50 de course n° de 250 à 299, **plaque verte.**

**Master 3** : age de 50 ans et plus, 1h30 à 1h50 de course n° de 350 à 379 **plaque verte.**

**Un concurrent master pourra choisir de courir en début de saison dans la catégorie senior, les points acquis tout au long de la saison sont cumulables selon le choix du départ.**

**TANDEM** : même circuits, même série de dossard et même plaque que les Masters.

**Espoir et dames** : age 19 ans et plus, 1h30 à 1h50 de course, n° de 380 à 399 **plaque verte.**

**Cadets** : age de 15 à 16 ans de 50 minutes à 1h10 de course, n° de 400 à 499 plaque jaune.

**Cadettes et juniors filles** : open d'âge de 15 à 18 ans, de 50 minutes à 1h10 de course, n° de 450 à 469 plaque jaune.

**Promos** : ouvert aux licenciés et non licenciés, muni d'un certificat médical de moins d'un mois, le circuits n'excédera pas les 18 Kms, n° de 500 à 699, **plaque rouge et obligation de donner des lots aux 3 premiers.**

**Minimes** : âge de 13 à 14 ans cette catégorie est représenté dans le TRJV et ne compte donc pas dans le Challenge de Provence **et l'on ne doit pas organiser quand il y a un TRJV le**

**même jour.** Cependant il est possible d'organiser dans le cadre site ci-dessus une course sur un circuit n'excédant pas **15 Kms.**

**Les temps de courses ne sont pas valides pour les raids ainsi que la catégorie minime.**

### **3. DROIT D'ENGAGEMENT**

#### **CROSS-COUNTRY :**

Le tarif obligatoire qui sera appliqué par les organisateurs sera **de 9 euros** (selon les catégories) pour les épreuves de cross country, Ce tarif est appliqué pour les catégories minimales, cadets, cadettes, juniors, juniors filles, et **de 14 euros** pour les seniors, espoirs, masters et tandem.

Pour les non- licenciés et les promotions l'engagement sera **de 18 euros.**

#### **RAID :**

Pour les épreuves de raid vtt **20 euros maxi** en catégories seniors, espoirs, masters, tandem, et de **14 euros** pour les cadets, cadettes, juniors, juniors filles qui comporte des prestations différentes a celle d'un cross country classique.

**Pour les raids catégories non licenciés et promotion 20 euros.**

### **4. ATTRIBUTION DES POINTS**

#### **GRILLE DES POINTS CROSS COUNTRY :**

150.135.120.108.103.98.93.88.83.78.74.70.66.62.58.55.52.49.46.43.40.38.36.34.32.30.28.26.  
24.22.20.19.18.17.16.15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1.

#### **GRILLE DES POINTS RAID VTT :**

170.155.140.128.121.114.107.100.95.90.85.80.75.70.65.62.59.56.53.50.47.44.41.48.45.40.35  
30.25.22.20.19.18.17.16.15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1.

**Un joker** sera mis à la disposition des coureurs pour l'ensemble du classement général si le coureur effectue ou n'effectue pas toutes les épreuves.

Et le résultat le moins bons sera retiré si le coureur effectue toutes les manches.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de places de premier, ensuite de place de second... puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenu lors de la dernière manche du challenge de Provence.

**Le Championnat régional sera protégé aucune manche du challenge ne devra être organisée le même jour.**

Le challenge de Provence contribuera pour les sélections au championnat de France, ainsi que les résultats du championnat régional obligatoire (sauf cas de force majeure, maladie)

Seuls les coureurs licenciés F.F.C sont pris en compte dans le classement général du challenge de Provence.

## **5. MATERIEL ET EQUIPEMENTS :**

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité de leurs matériels qu'ils utilisent ainsi que de son entretien.

La plaque frontale doit être fixée de façon à assurer une bonne visibilité, **elle est obligatoire.**

**Le changement de vélo et de roues est formellement interdit durant toute l'épreuve.**

Le port du casque rigide est obligatoire, jugulaire attachée, et pendant toute la durée de l'épreuve si le coureur ne l'a pas, il ne prendra pas le départ de la course.

## **6. ZONE DE DEPART :**

-

La ligne de départ est matérialisée au sol. Les lignes suivantes sont espacées de 2.5 mètres, pas plus de 20 concurrents par ligne.

**On appelle en priorité les 5 premiers seniors et les 10 premiers des autres catégories, d'après le classement provisoire ou d'après le classement de l'année précédente pour la première manche.**

**Cette règle s'applique uniquement pour les cross country, pour les raids les départs se font groupés la distance étant plus longue les concurrents auront le temps de se doubler. (Sauf pour les catégories cadet, cadettes, juniors, juniors filles).**

## **7. CATEGORIE DE DEPART :**

Il y aura 3 départs pour le cross-country en fonction des catégories suivantes :

- Cadet, cadette, junior filles
- Juniors, espoirs, seniors dame, master2, master3, tandem
- Espoir, senior, master 1

L'horaire du premier départ du cross-country devra être donné à 10 heures puis un départ tous les 10 à 15 minutes selon les contraintes du circuit et de l'organisateur.

**Pour les deux manches de raid les départs seront fixés par l'organisateur en fonction des contraintes de son organisation et du nombres de concurrents et les départs se feront en paquets toutes catégories confondues.**

## **8. PENALITES :**

### **Mise hors course :**

- Assistance matérielle extérieure durant l'épreuve
- Absence sur un contrôle de passage, non respect du parcours.
- Circulation en sens inverse

### Réclamations :

Concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents, elles doivent être déposées dans un délai de 60 minutes après son arrivée.

Concernant le classement, elles doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le collège des commissaires règle le différent en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

### OBLIGATIONS DE L ORGANISATEUR ET DES COMMISSAIRES :

- Contrôle des licences et du certificat médical pour les non licenciés.
- Faire signer la feuille d'émargement dans la bonne catégorie.
- Utiliser les feuilles d'arrivée en triplicata de façon à en afficher un exemplaire rapidement pour que le coureur contrôle son passage sur la ligne d'arrivée.
- Afficher les classements par catégorie signés par les commissaires.
- Adresser les feuilles de résultats, la feuille de recensement des engagements signée par les commissaires et les feuilles d'émargements, **le premier jour ouvrable suivant la course accompagnée du règlement des droits.**

### PARTICIPATIONS :

Les épreuves de cross-country et raid sont ouvertes aux licenciés pass'cyclisme et compétitions.

Aux licences accueils jusqu'à cadets coût 10 euros valable 1 mois.

Les non licenciés avec carte journée le coût est de 8 euros pour un participation unique.

Les licences accueil et journée n'ouvrent pas le droit à la participation au championnat régional, elles nécessitent la présentation du certificat médical et de non contre indication à la pratique du vtt valable moins d'un mois.

### QUOTAS DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE :

Les coureurs n'étant pas qualifiés de part leur classement en coupe de France ont la possibilité de demander à participer au Championnat de France en fonctions des quotas par catégorie attribués par la F.F.C et selon les modalités suivantes :

**Faire une demande écrite auprès du Comité Régional de Provence pour les quotas à disposition du Comité.**

**La demande de participation sera validée par le Comité Régional de Provence par courrier.**

**POUR LES AUTRES POINTS DE REGLEMENTS SE CONFORMER AUX REGLEMENTS DE LA F.F.C.**

